

## ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉVISER LES RÈGLEMENTS

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. S'il ne peut pas me dire en quoi la formule est juste, j'aimerais lui dire en quoi elle est injuste: elle est basée sur le rapport entre les prestataires d'assurance-chômage et la population active. A Victoria, non seulement il y a beaucoup de chômeurs qui n'ont plus droit aux prestations, mais il y a aussi beaucoup de gens qui ont décidé de prendre une retraite anticipée et d'aller habiter là-bas. Ces deux facteurs faussent le rapport. J'aimerais faire appel directement au ministre et lui demander d'examiner la situation qui existe à Victoria ainsi que les problèmes avec lesquels cette ville est aux prises, afin de décider s'il n'y aurait pas lieu de modifier les règlements de façon que les gens et les entreprises de Victoria puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, je comprends que le député essaye de marquer des points politiques. Toutefois, j'espère qu'il va relire le compte rendu des délibérations du comité au sujet de l'établissement de cette formule. En fait, un de ses collègues a applaudi à ma réponse au député de Victoria la semaine dernière. J'ai dit alors que la formule s'applique à toutes les divisions de recensement au Canada. D'ailleurs, monsieur le Président, c'est la première fois qu'une formule régionale d'encouragements à l'industrie et au tourisme coïncide avec les formules des programmes de création d'emplois lancés par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous utilisons exactement la même formule, monsieur le Président.

\* \* \*

## LES PÊCHES

## LES STOCKS DE MORUE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre sait qu'à cause de problèmes de commercialisation d'importants stocks de morue se sont accumulés dans l'est du Canada, surtout à Terre-Neuve. Cela va créer des problèmes aux pêcheurs côtiers lorsque viendra la saison de la pêche aux casiers. Le ministre fera-t-il part à la Chambre des mesures que le gouvernement entend prendre pour améliorer la situation, soit directement, soit par l'entremise de l'Office des prix des produits de la pêche?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député et ex-ministre des Pêches et des Océans d'avoir posé cette question.

## Questions orales

Je suis heureux de lui dire que le cabinet prendra très bientôt une décision à ce sujet.

## LE SYSTÈME DE COMMERCIALISATION

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Il faut faire vite, monsieur le Président, car les pêcheurs côtiers auront du mal à écouler leur poisson. Le ministre a-t-il prévu d'établir un office de commercialisation unique, un système quelconque permettant de vendre le produit que constituent les blocs de morue par l'entremise d'un office unique?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je crois tout d'abord que le député n'aura pas à attendre très longtemps l'annonce de la politique gouvernementale. Ensuite, je m'attends à ce que le secteur des pêches lui-même prenne l'initiative de proposer une structure efficace de commercialisation.

\* \* \*

## LA CONSTITUTION

LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA LOI 101 DU QUÉBEC—LE  
RENVOI À LA COUR SUPRÊME

**M. John Gamble (York-Nord):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je poserai ma question au premier ministre, qui sait sans doute que l'avocat du gouvernement fédéral a exhorté la Cour suprême du Canada à désavouer quelque 4,500 lois adoptées par le gouvernement du Manitoba depuis 1890. La question de la légalité ou de l'illégalité des lois du Manitoba a été renvoyée à la Cour suprême du Canada par le gouvernement fédéral à peine six semaines après que le gouvernement du Manitoba eut décidé d'abandonner son projet de modifier sa constitution pour reconnaître les droits linguistiques des Franco-Manitobains.

D'autre part, aujourd'hui même, un groupe du Québec représentant la Quebec Federation of Home and School Associations, s'est rendu à Ottawa pour exhorter le gouvernement fédéral à demander à la Cour suprême du Canada de statuer sur la constitutionnalité de 31 dispositions de la loi 101.

Ces gens ont attendu environ cinq ans et demi pour que leur cause soit inscrite au rôle régulier de la Cour suprême au Québec. Le gouvernement du premier ministre se soucie-t-il de protéger uniquement les droits de certaines minorités au Canada, notamment ceux des minorités francophones? Sinon, pourquoi le gouvernement ne demande-t-il pas à la Cour suprême du Canada de statuer sur les dispositions controversées de la loi 101, contre lesquelles s'élèvent quelque 800,000 Canadiens anglophones au Québec?